

Président Maire de Fameck Député honoraire Madame Josiane CHEVALIER Préfète de la Région Grand-Est 5, place de la Préfecture 67000 STRASBOURG

Madame la Préfète,

Le 1^{er} octobre 2020, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a publié une étude sur l'évolution démographique de la Région Grand Est depuis 1968. L'une des conclusions de ces travaux établit le Nord-Lorrain dans lequel s'inscrit le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch reste un espace en « déprise modérée » malgré la présence du moteur économique luxembourgeois voisin.

Ce résultat doit interpeller les décideurs publics en cette période de préparation du prochain Contrat de Plan Etat Région pour lequel vous devez prochainement rendre vos propositions.

L'INSEE dans le travail évoqué ci-dessus rappelle le poids de la désindustrialisation dans notre secteur. Les récentes annonces du groupe ARCELOR MITTAL (fermeture de la cokerie de Serémange-Erzange après l'arrêt définitif d'activités des hauts-fourneaux du site de Patural) nous montrent que cela reste une réalité prégnante.

L'activité sidérurgique et minière a profondément marqué toutes les communes de notre communauté d'agglomération. De nombreux stigmates sont encore présents avec de notoires conséquences pour l'urbanisme de villes où la pression immobilière est très forte du fait de l'attractivité et des possibilités offertes par le travail frontalier au Luxembourg.

A la fin des années 90, nous avons connu les problèmes nés de l'arrêt de l'activité minière avec les entraves de sécurité qui se sont posés pendant près de 10 ans aux communes qui se sont vu interdire le droit de délivrer des permis de construire. L'Etat avait d'ailleurs reconnu cette situation en créant une spécificité minière pour le Contrat de Plan Etat Région 2000-2006 qui comprenait un volet « Après-Mines » qui intégrait ces problématiques et apportait des moyens pour aider ces villes alors sinistrées.

Aujourd'hui, ces mêmes communes sont confrontées aux conséquences de réseaux d'assainissement créés lors des constructions de cités minières ou sidérurgiques, aujourd'hui obsolètes. Nous nous trouvons donc dans une situation ou notre choix est soit d'engloutir des sommes phénoménales (pour notre territoire cela estimé à plus de 40 millions d'Euros) qui seront autant de moyens en moins pour nos investissements, soit de faire peser sur les consommateurs / contribuables eux-mêmes dans des situations sociales délicates, le poids de l'inadaptation des constructions de l'époque.

Enfin, la présence de ce que l'INSEE appelle « le moteur économique luxembourgeois » entraîne pour tout le secteur une problématique de mobilité, impactant le quotidien de nos habitants qu'il s'agisse du transport routier que pour le transport ferroviaire sur le sillon mosellan, auquel le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch est arrimé.

www.agglo-valdefensch.fr

..../....

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ - 10 RUE DE WENDEL - BP 20176 - 57705 HAYANGE CEDEX - TÉL : 03 82 86 81 81 - FAX : 03 82 86 81 82 Courriel : info@agglo-valdefensch.fr



Au-delà des questions relevant du passé et qui impactent aussi lourdement le présent, je souhaite vous interpeller sur notre futur et sur les priorités qu'il me semble important de valoriser dans le prochain CPER, concernant directement notre territoire.

Concernant le développement économique, il me paraît indispensable que soient engagées au plus vite les chantiers de dépollution et de remise en état des sites sidérurgiques de notre vallée maintenant arrêtés. La propriété des terrains est aujourd'hui celle du groupe ARCELOR MITTAL. Néanmoins, l'intervention publique me semble nécessaire.

Elle est urgente et doit ouvrir la porte à des actions fortes de reconversion. Nous devons aller vite. Nous avons déjà engagé des actions phare sur notre territoire notamment autour du site d'Uckange (Meta-Fensch, Digital-Lab et site patrimonial autour de l'U4). Nous savons donc à quel point ce type de dossier nécessite une mobilisation de tous les acteurs. C'est pourquoi je plaide pour un engagement rapide de l'Etat dès le prochain CPER.

Les surfaces concernées donnent une résonnance dépassant très largement notre seule vallée et doit s'intégrer dans un plan de développement économique sur tout le bassin thionvillois, voire tout le Nord Lorrain.

Je souhaite également que le prochain CPER porte des perspectives très concrètes sur des projets tels que celui du port d'Illange qui est en lien direct avec notre territoire.

La mobilité est un sujet central pour notre territoire. Récemment, l'office luxembourgeois d'études économiques STATEC établissait une baisse du nombre de travailleurs frontaliers français pour la première fois depuis 11 ans. Certains observateurs en concluent que les problèmes de transports notamment sont devenus un frein notable pour le développement du travail frontalier. Sans doute est-il prématuré de tirer ce type de conclusion ; néanmoins c'est un signal qui doit attirer notre attention.

L'ancrage au sillon mosellan est une priorité pour notre territoire. Le projet d'A31bis continue son avancée. Je souhaite qu'il soit conclu rapidement et définitivement scellé dans le cadre du prochain CPER.

Concernant le ferroviaire, je prends note des propositions de déviation du fret ferroviaire vers une ligne plus à l'Ouest afin d'alléger le trafic sur le sillon mosellan et permettre ainsi une amélioration du réseau TER. Ce projet n'est pas nouveau et son aboutissement serait un atout important.

D'autant plus que nous nous sommes engagés dans la volonté de mettre en place d'ici 2026 un réseau de transports urbains rénovés autour d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Cette organisation permettrait à la fois un service nettement amélioré pour les usagers du bassin thionvillois mais aussi un gros effort en matière d'intermodalité avec un desserte régulière et cadencée notamment de la gare SNCF de Thionville. Ce projet est un très lourd investissement. Ce projet est lourd et impacte le financement du SMITU, Syndicat Mixte gérant ce projet. L'Etat a déjà accordé une subvention de 10 millions d'Euros. Néanmoins, la volonté manifestée de renforcer l'action de l'Etat aux côtés des collectivités sur les questions d'intermodalité me pousse à solliciter une rallonge au titre du CPER à venir.

Enfin, je souhaite que les communes minières et sidérurgiques ne soient pas oubliées. J'évoquais précédemment les problèmes nés d'infrastructures d'assainissement. Dans les années 80 et 90, la sidérurgie s'est peu à peu délestée de toutes ses cités et a proposé à ses salariés de reprendre les maisons de cités. Toutefois, les infrastructures n'ont pas été remises à niveau, laissant aux collectivités la responsabilité de refaire ces réseaux. De plus, ces cités étant transférées en propriété aux habitants, elles ont été « sorties » de la part « logements sociaux » au titre de la politique de la ville, entraînant la pénalisation de la plupart de ces villes pour déficit de logements sociaux. A cela s'ajoute le risque minier qui a pénalisé pendant de longues années ces villes avec l'impact correspondant sur leurs ressources. Aujourd'hui, ces communes se trouvent trop lourdement pénalisées par une situation qui n'est en rien de leur responsabilité.



Je propose donc que la dimension communes minières et sidérurgiques fasse l'objet d'une prise en considération dans le prochain CPER. Ce serait un acte de solidarité totalement en lien avec l'objet même de ce CPER.

Je me tiens à votre disposition si vous le souhaitez pour évoquer directement ces questions.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma plus haute considération.

Bon '2 vous

Michel LIEBGOTT